

## RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

### L'atelier monétaire de Poilvache/Méraude (XIIIe-XIVe siècles)

Ruffini-Ronzani, Nicolas

*Published in:*

Poilvache, une forteresse médiévale en bord de Meuse

*Publication date:*

2017

*Document Version*

Version revue par les pairs

[Link to publication](#)

*Citation for pulished version (HARVARD):*

Ruffini-Ronzani, N 2017, L'atelier monétaire de Poilvache/Méraude (XIIIe-XIVe siècles). Dans P Saint-Amand & P-H Tilmant (eds), *Poilvache, une forteresse médiévale en bord de Meuse*. IPW - Institut du Patrimoine wallon, Namur, p. 45-47.

#### General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

#### Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

## L'ATELIER MONÉTAIRE DE POILVACHE/MÉRAUDE (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> SIÈCLES)

À l'époque médiévale, frapper monnaie peut rapidement se muer en une activité lucrative. Les comtes de Luxembourg l'avaient bien compris. En 1298 au plus tard, ceux-ci établissent un atelier monétaire sur le site castral de Poilvache, dont l'implantation à proximité de Dinant présente un intérêt économique majeur. Ils dotent par la même occasion le corps des monnayeurs qui est censé y officier de privilèges fiscaux, militaires et judiciaires. La Monnaie de Poilvache fonctionnera par intermittence jusqu'aux environs de 1385, d'abord au profit des princes luxembourgeois, puis, à partir du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, au bénéfice de leurs homologues namurois. La période d'activité de « l'hôtel des monnaies » de Poilvache est donc relativement brève ; elle se limite probablement à moins d'un siècle. La fermeture de l'officine pourrait s'expliquer par la volonté des comtes de Namur de concentrer la frappe de leurs pièces en un seul atelier, celui de leur capitale.

Bien des inconnues subsistent à propos de l'atelier monétaire de Poilvache. La principale d'entre elles tient à la localisation précise de l'établissement. La tradition populaire faisant de la « tour de la Monnaie » – située à la pointe méridionale du plateau, à la périphérie de la partie « ville » du site – le lieu d'implantation de l'officine ne peut plus être acceptée aujourd'hui, d'une part parce que l'endroit est trop exigu pour accueillir un atelier de monnayeurs, d'autre part parce qu'aucun indice de fonte de métal n'a été mis au jour en cet emplacement. Dans la mesure où battre monnaie suppose de s'approvisionner en métaux précieux, l'atelier se situait plus probablement dans le secteur « château » de Poilvache, où la garnison pouvait en assurer la protection. Des fouilles complémentaires, sur le site mais également dans les archives de la prévôté, permettraient peut-être de trancher définitivement la question...

Si l'implantation précise de l'atelier monétaire sur l'éperon rocheux demeure obscure, les raisons ayant poussé Henri VII et ses successeurs à faire battre monnaie à Poilvache sont, quant à elles, plus claires. Située aux confins des principautés de Liège, Luxembourg et Namur, à proximité immédiate d'axes commerciaux routiers et fluviaux majeurs, la forteresse est idéalement implantée. En établissant un hôtel des monnaies à Poilvache à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, le comte de Luxembourg espère vraisemblablement profiter de l'essor économique de Namur, Dinant et Bouvignes pour s'enrichir par la frappe de monnaie. Il demeure difficile de mesurer la rentabilité de cette politique. Le numéraire de Poilvache – comme celui émanant des autres ateliers des comtes de Luxembourg et de Namur – connaît en tout cas une diffusion « internationale ». Depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, quelques dizaines de pièces d'argent portant la mention « monnaie de Méraude » ont en effet été découvertes lors de fouilles menées en Belgique, au Luxembourg, en France, en Grande-Bretagne et au Danemark. Les trésors dans lesquels prenaient place ces monnaies contenaient en général d'autres pièces produites dans les principautés de Namur et Luxembourg. Ces trouvailles témoignent probablement de l'existence d'échanges commerciaux entre le pays mosan et les espaces français, britannique et scandinave, des échanges dans lesquels des monnaies de Poilvache ont pu être utilisées.

Les monnaies battues en Luxembourg et en Namurois ne jouissent pourtant pas d'une excellente réputation sur les marchés internationaux aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Les numismates britanniques ont en effet relevé que dans l'Angleterre du début du XIV<sup>e</sup> siècle les *lushebournes* – tel est le surnom donné aux pièces frappées au nom des princes luxembourgeois – sont méprisés par les marchands, tout en étant régulièrement bannis des trésors. En France également, les autorités prennent des mesures contre l'afflux de monnaies produites au sein du

pays mosan. Cette défiance tient avant tout à la mauvaise qualité du monnayage issu de ces principautés. Une vingtaine de types monétaires différents ont été frappés à Poilvache. Si d'éventuelles découvertes pourraient nous amener à nuancer ce constat, deux traits semblent caractériser ce monnayage : primo, il se compose uniquement de pièces d'argent ; secundo, à de rares exceptions près, toutes les monnaies émanant de l'officine de Méraude sont des imitations de types étrangers circulant en terre mosane (baudekin hennuyer, gros tournois français, esterlin anglais, etc.). Imiter, pour ne pas dire contrefaire, de telles monnaies bien acceptées sur les marchés locaux et internationaux présente un double avantage pour les comtes luxembourgeois et namurois. D'une part, cela leur permet de soutenir l'essor du commerce local, en facilitant la conclusion de transactions entre les marchands implantés en leurs terres et ceux venus de l'étranger. D'autre part, en menant une politique d'aviilissement monétaire – c'est-à-dire en diminuant intentionnellement la quantité de métal précieux contenu dans la pièce d'imitation par rapport au type imité –, les princes peuvent espérer tirer de substantiels profits de la frappe de numéraire, en attirant à eux des pièces de bon aloi et en écoulant en dehors de leur territoire des monnaies d'une qualité inférieure.

La perspective de faire de plantureux bénéfices sur la frappe de monnaie suscite rapidement la convoitise de personnages mal intentionnés. Au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, un document adressé au roi de France Jean II le Bon témoigne de la venue régulière à Poilvache de marchands lillois et valenciennois. Ceux-ci auraient amené au château de la bonne monnaie française, avec l'intention de faire fondre ces pièces par les monnayeurs locaux, puis d'en faire frapper des imitations contenant un taux d'argent sensiblement inférieur. Autrement dit, les marchands espéraient par ce tour de passe-passe repartir avec plus de pièces que ce qu'ils n'en possédaient au départ. Les bénéfices de cette opération qui s'annonçait juteuse étaient sans doute destinés à être partagés entre le prince contrefacteur et les marchands étrangers. Mal en a pris à ces derniers ! Considérés comme faux-monnayeurs par les instances judiciaires du royaume, ils sont menacés de lourdes peines. L'un d'entre eux, au moins, est condamné au supplice du chaudron. Le sort des autres reste indéterminé, mais il est vraisemblable que l'intervention des autorités politiques valenciennes auprès du souverain leur a permis de conserver la vie sauve. Un tel cas n'est probablement pas isolé. On sait en effet que le pays mosan des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles constitue une source quasiment intarissable de monnaies d'imitation pour les trafiquants français.

Les rares textes relatifs à l'hôtel des monnaies de Poilvache permettent également de mieux cerner le profil des ouvriers qui s'activent sur le site. Parmi les 110 individus mentionnés dans la charte de privilèges de 1298, tous ne sont pas des monnayeurs professionnels. Bon nombre d'entre eux ont vraisemblablement payé pour obtenir les exemptions liées au statut de monnayeur, sans jamais se préoccuper de la frappe des pièces en elle-même. Par ailleurs, certains privilégiés recherchent vraisemblablement la protection du comte de Luxembourg après avoir été contraints de quitter Namur, où ils avaient pris part à un soulèvement contre le prince local. Pour le reste, les ouvriers de Poilvache paraissent avant tout être des hommes impliqués dans l'artisanat et le commerce. Cela n'a rien de surprenant au regard des privilèges dont ils disposent, des privilèges importants qui seront encore revendiqués en 1448 par des individus se prétendant descendants des monnayeurs de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. En 1448, la forteresse de Poilvache était pourtant démantelée depuis plus d'une quinzaine d'années...

### **Orientation bibliographique :**

CARDON T., *La diffusion du petit numéraire namurois en France, milieu du XIV<sup>e</sup>-début du XV<sup>e</sup> siècle*, dans TOUSSAINT J. (dir.), *Trésors numismatiques du Cabinet François Cajot à Namur*, Namur, 2012, p. 179-193.

DOUXCHAMPS H., *Les derniers monnayeurs de Poilvache*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 87, 2013, p. 5-30.

RUFFINI-RONZANI N., « *Moneta Meraudensis* ». *Réflexions et perspectives de recherche relatives à l'histoire et à l'environnement humain de l'atelier monétaire de Poilvache-Méraude (fin XIII<sup>e</sup>-fin XIV<sup>e</sup> siècle)*, dans *Actes du VIII<sup>e</sup> Congrès de l'Association des Cercles francophones d'histoire et d'archéologie – LV<sup>e</sup> Congrès de la Fédération des Cercles archéologiques d'histoire de Belgique (Namur, FUNDP, 28-31 août 2008)*, Namur, 2011, p. 1043-1052.

ID., *Monnaie, commerce et pouvoir en pays mosan à la fin du Moyen Âge. L'exemple de l'atelier monétaire de Poilvache/Méraude (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)*, dans *Cahiers de Sambre et Meuse*, 92<sup>e</sup> année, 2015, p. 3-16.

### **Suggestions d'illustration (au choix) :**

- Photographie de la « tour de la Monnaie ».
- Photographie d'une monnaie frappée à Poilvache – contacter Alain Fossion. Normalement, les imitations de « baudekins » hennuyers sont assez jolies.
- Carte de la diffusion des monnaies de Poilvache (en p.j. – pas très jolie, désolé). Si nécessaire, je peux y retravailler pour essayer d'obtenir un résultat plus satisfaisant, mais je ne promets rien...